

Mandats de Vente et de Recherche

PRIX DE VENTE FAI	HONORAIRES TTC
Jusqu'à 100.000 €	9 % avec un minimum de 6.500 €
De 100.001 à 150.000 €	8 %
De 150.001 à 250.000 €	7 %
De 250.001 à 400.000 €	6 %
À partir de 400.001 €	5 %

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches. Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

Frais de rédaction compromis 250€ TTC à la charge de l'acquéreur

Location

HONORAIRES TTC	LOCATAIRE	BAILLEUR
Honoraires de visites, de constitution du dossier et de rédaction de bail	8 € / m ²	8 € / m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 € / m ²	3 € / m ²

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989, le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour les prestations relatives à la réalisation de la visite du preneur, à la constitution de son dossier, à la rédaction du bail et à l'établissement de l'état des lieux ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier).

Gestion Locative

	Les 6 premiers mois HT	Puis HT
Loyer de moins de 600 € / mois	24,90 € / mois	29,90 € / mois
Loyer de plus de 600 € / mois	29,90 € / mois	34,90 € / mois

BAREME ENTREPRISE ET LOCAUX COMMERCIAUX

VENTE MURS - IMMEUBLES - TERRAINS & CESSION DE DROIT AU BAIL ET FONDS DE COMMERCE**

Valeur vénale en € H.T.	Honoraires H.T.	À la charge
< 250 000 €	7% avec un minimum de 5 000€	Acquéreur*
250 001 € à 500 000 €	6%	Acquéreur*
500 001 € à 1 000 000 €	5%	Acquéreur*
> 1 000 000 €	4%	Acquéreur*

**Peuvent être répartis entre le vendeur et l'acquéreur si stipulé dans le mandat*

***Les honoraires sur cessions viennent en supplément des honoraires de négociation sur la location*

LOCATION ET NEGOCIATION DU BAIL

Loyer annuel H.T.	Honoraires H.T.	Charge
Toutes valeurs	30%	Bailleur 10 - Preneur 20

Avis de valeur : sur devis, avec un minimum de 400€ H.T.

Rédaction du bail : 6% du loyer annuel H.T. avec un minimum de 1 000 € H.T.